



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Troisième Commission

Point 72 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits

de l'homme : questions relatives aux droits

de l'homme, y compris les divers moyens

de mieux assurer l'exercice effectif des droits

de l'homme et des libertés fondamentales

**Chine, Iran (République islamique d') et Sierra Leone* : amendement
au projet de résolution A/C.3/70/L.46/Rev.1**

Reconnaissance du rôle des défenseurs des droits de l'homme et de la nécessité de les protéger

Amender le paragraphe 11 comme suit :

Engage les États à élaborer et mettre en place des politiques et programmes publics complets et à long terme visant à soutenir et protéger les défenseurs des droits de l'homme dans toutes les étapes de leur action;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

